
Erratum

Décision 9571, 18 janvier 2011

Loi sur la mise en marché des produits agricoles,
alimentaires et de la pêche
(L.R.Q., c. M-35.1)

Producteurs forestiers – Sud-Ouest du Québec — Plan conjoint — Modification

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 2 février 2011,
143^e année, numéro 5, page 691.

À la page 691, premier paragraphe, sixième ligne de
l’avis, on aurait dû lire « Plan conjoint des producteurs
forestiers du Sud-Ouest du Québec » au lieu de « Plan
conjoint des producteurs de bois de la Beauce ».

55126